

# **Règlement intérieur Restaurant scolaire**

## **Ecole de Génissac**

### **1 - Fonctionnement**

La cantine scolaire est un service public facultatif (CE 5 octobre 1984, commissaire de la République de l'Ariège et commune de Lavelanet) dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du maire. Le prix des repas est fixé chaque année par le conseil municipal.

A partir de l'année 2016-2017, la part des parents s'élève à 2,60€ par repas.

Le paiement s'effectuera à la date d'échéance indiquée sur les factures mensuelles, auprès de la Mairie de Génissac au moyen de chèque bancaire ou postal à l'ordre du trésor public ou en espèces ou en carte bancaire sur le portail dédié.

**Le défaut de paiement aura pour conséquence le refus d'admission, des enfants concernés, au restaurant scolaire.**

**Ce refus d'admission sera précédé d'une relance téléphonique et d'une relance écrite.**

### **2 - Inscriptions**

Merci de compléter la fiche d'inscription ci-jointe.

### **3 - Le repas**

**Le repas de midi est un moment de détente intégrant les notions de vie collective, d'éducation et de savoir-vivre.**

#### **a- Rôle du personnel :**

Les agents de service participent par une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention, à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable au déroulement du repas. Ils incitent chacun à goûter à tous les plats (sauf contre indication médicale écrite) sans obligation de se resservir. Ils sont chargés de faire respecter l'ordre et la discipline nécessaires au bon fonctionnement du service.

#### **b- Attitude des enfants :**

Les enfants devront obligatoirement se laver les mains avant le repas

Les enfants doivent respecter :

- les camarades et les agents de service,
- la nourriture qui est servie,
- le matériel et les locaux mis à disposition par la mairie.

#### 4 - Discipline

Tout enfant qui fera preuve d'indiscipline ou aura un comportement gênant avec ses camarades ou le personnel de surveillance (agressivité, insolence, désobéissance) fera l'objet des mesures suivantes :

- la famille recevra une lettre d'avertissement et devra s'assurer de la bonne compréhension par l'enfant des règles fixées par le règlement. L'enfant pourra être reçu en mairie accompagné de ses représentants légaux.
- en cas de récidive, une exclusion de 4 jours du restaurant scolaire sera prononcée. La famille en sera informée par courrier.

**Si la situation ne s'améliore pas, l'exclusion provisoire ou définitive de la cantine pourra être prononcée par le maire après étude de la situation par la commission vie scolaire.**

#### 5 - Médicaments

Aucun médicament ne peut être accepté ni donné dans le cadre de la cantine. Les agents de service ne sont pas habilités à distribuer des médicaments. Les parents, en accord avec le médecin traitant, devront s'organiser pour une prise de médicaments hors de l'enceinte scolaire.

# Ecole de GENISSAC

## Charte du savoir-vivre

### Rappel :

Le repas de midi est un moment de détente intégrant les notions de vie collective, d'éducation et de savoir-vivre.

### Le personnel de service :

Le personnel de service participe par une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention, à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable au déroulement du repas. Il incite chacun à goûter à tous les plats (sauf contre indication médicale écrite) sans obligation de se resservir. Les menus sont établis dans un souci d'équilibre alimentaire et d'éveil du goût. Le personnel de service est chargé de faire respecter l'ordre et la discipline nécessaires au bon fonctionnement du service.

### Attitude des enfants :

Les enfants doivent respecter :

- les camarades et le personnel de service
- la nourriture qui est servie
- le matériel et les locaux mis à dispositions par la mairie.



LE NON RESPECT DES REGLES POURRA  
ENTRAINER DES SANCTIONS ALLANT  
JUSQU' A L' EXCLUSION DU SERVICE DE  
CANTINE SCOLAIRE !

# Ecole de GENISSAC

## Charte du savoir-vivre

### Avant le repas...



- Je me calme et dis bonjour à l'adulte qui m'accueille
- **Je me lave les mains**
- Je rentre en silence dans le restaurant scolaire et patiente dans la file d'attente du self
- Je prends place à table sans perturber mes camarades

### Pendant le repas ...

- Je reste assis et parle calmement avec mes voisins
- Je respecte la nourriture sans la gaspiller ni jouer avec et goûte à tout, même un petit peu
- Je respecte ceux qui l'ont préparé et les adultes présents en utilisant les mots qui rendent les choses plus agréables « s'il te plaît, merci, c'est bon ou je n'aime pas »
- Je mange proprement en me servant de mes couverts
- Je prends le temps de manger
- Je sors de table en silence et vide mon plateau dans les bacs correspondants.
- J'attends la sortie du restaurant scolaire pour jouer avec mes camarades, mon jeu électronique ou de société.

